

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

HEBDO EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET

N° 556 22 janvier 2008

Tocqueville Magazine est catholique. Il s'intéresse à tous les problèmes de société, mais en priorité aux problèmes économiques, favorisant les libertés économiques, qui sont le meilleur moyen de faire "pousser le blé". Il est mis à jour (presque) chaque mardi à 0 heures.

Reproduction: Les textes et articles de TOCQUEVILLE MAGAZINE peuvent être reproduits librement avec indication de la provenance.

JEAN-BAPTISTE

« Comme Jean-Baptiste voyait Jésus venir vers lui, il dit : Voici l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde »

LES TEXTES DE TOCQUEVILLE MAGAZINE PEUVENT ETRE REPRODUITS LIBREMENT

EDITO

LE SOCIALISME A MARCHE FORCEE

Le pouvoir sarkozien poursuit sa marche rapide vers le socialisme. Les maires, grâce à lui, ont maintenant le droit insupportable de préempter les baux commerciaux. C'est, évidemment, une nouvelle atteinte au droit de propriété et à la liberté des contrats.

Le prétexte sera que tel ou tel commerce ne leur plait pas et doit être remplacé par d'autres. Ce sera évidemment l'arbitraire habituel avec de la corruption à la clé et des combines multiples. L'effet de ruine sera garanti ; les commerçants seront les premières victimes.

Nous avons montré que la production de phrases idiotes soit par les politiques soit par les médias est un résultat du socialisme ambiant.

Nous le voyons à cette occasion dans la constatation de l'envol des loyers aux Champs-Élysées. Cet envol est un argument pour Delanœ pour envisager de faire jouer la préemption.

L'envol des loyers est tout simplement l'effet du passage de nombreuses personnes dans cette avenue ; il est normal de ce fait que les loyers soient de plus en plus chers. Nous passons sur la première phrase idiote qui consiste à dire que les Champs-Élysées sont la plus belle avenue du monde alors qu'il y a beaucoup d'autres magnifiques avenues ailleurs.

Ceci amène un journaliste à écrire : « ce n'est pas parce que l'avenue est une pompe à fric qu'il faut faire n'importe quoi..., c'est aussi la vitrine de la France et un symbole historique de la république. »

Nous nous excusons de ne pas comprendre ce que la France et la république ont à faire dans ce problème.

M.P.

DU NEUF ET DU DEJA VU

JACQUES ATTALI

Monsieur Jacques Attali a fait grand tort à l'économie française pendant les deux septennats de M. François Mitterrand. C'est probablement pour cette raison que le président actuellement en vigueur l'a choisi pour présider une commission en vue de supprimer les freins à la croissance.

L'un des remèdes miracles qu'il préconise est le recours à une immigration massive ; il doit ignorer les coûts fabuleux imposés à la nation par l'immigration sans compter les désordres dans la rue.

Pour supprimer les freins à la croissance il faut supprimer de grands pans de dépenses étatiques et rendre les impôts ainsi que la liberté au peuple français. Alors, l'on trouvera des solutions soit pour investir et remplacer la main-d'oeuvre que l'on ne trouve pas, soit tout simplement pour remettre au travail les Français qui ne travaillent pas.

ENDETTEMENT ETATIQUE

Nous avons souvent dit que la mesure de l'endettement étatique et plus généralement public réel n'est extrêmement difficile.

Les négociations engagées par les syndicats de médecins hospitaliers révèlent des chiffres effarants : il y a 3,5 millions de jours de RTT stockées sur des comptes épargne-temps et qui constituent une dette des hôpitaux. Il s'ajoute 23 millions d'heures supplémentaires impayées et qui sont dues aux médecins.

Ce n'est qu'une partie de l'endettement caché de l'Etat qui n'est pas compté dans les statistiques de l'endettement total.

LES ATTAQUES A LA LIBERTE DES CONTRATS

Ces attaques ne cessent de se multiplier. Le Président de la république a annoncé officiellement qu'il voulait associer tous les salariés aux résultats de leur entreprise ; cela va consister en une nouvelle usine à gaz alors qu'il y a déjà tellement de processus d'intéressement et de participation.

En outre c'est une atteinte à la liberté des contrats puisque les problèmes de l'intéressement ne devraient relever uniquement que des accords entre les entreprises et les salariés.

COURRIER DES LECTEURS

(Nous publions des lettres telles qu'elles nous parviennent ; il est rare que nous les commentions, même quand nous ne partageons pas les point de vue exprimé. A chacun de juger)

ENRICHISSEMENT PERSONNEL INDU (EPI)

**Bien entendu l'attitude "conciliante" du même Le Duigou lors des "négociations" de novembre sur la fin des régimes spéciaux n'est qu'une pure coïncidence....
Amicalement à tous.**

Jean-Pierre Magdalena

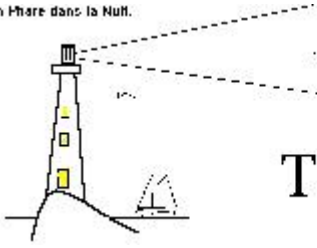
LA PRIVATISATION DE L'ARCHEOLOGIE

**From : francis.davenne@orange.fr
Obj : Réaction à: PILLEURS DES MERS**

Msg : De quel droit une personne ou un organisme privé devraient-ils s'appropriier le fond des mers ? Pourquoi certaines personnes aisées devraient pouvoir jouir égoïstement d'objets et autres trésors archéologiques récupérés au fond des mers au détriment des publics du monde entier. C'est l'anarchie au service de l'égoïsme social. C'est une insulte aux populations qui fréquentent les musées et autres expositions. C'est la préférence donnée au bien personnel au détriment du bien public. Inciter l'investissement dans le pillage des épaves et la liberté du commerce d'objets volés ne sont sûrement pas un facteur de paix publique et encore moins un facteur d'honnêteté mais plutôt l'expression d'un libéralisme égoïste qu'il faut combattre.

F.D

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

LE FLASH

LUNDI 21 JANVIER 2008

ERIKA ET LE POUVOIR ECOLOGIQUE

La décision d'un tribunal d'accorder des dommages et intérêts à concurrence de 192 millions à des associations pour un prétendu préjudice écologique nous introduit de plain-pied dans le pouvoir écologique mondial en voie d'installation au début du XXI^e siècle. C'est un nouveau totalitarisme faisant suite aux totalitarismes du XX^e siècle et finalement en étant l'un des prolongements.

Traditionnellement et en application de l'article 1382 du code civil, lui-même fruit de la sagesse des siècles, il n'était question d'accorder des réparations que lorsqu'il y avait des dommages à autrui. Ce jugement s'appuyant sur un prétendu préjudice écologique est une nouvelle manifestation de la dérive morale qui s'empare du monde entier.

Notons d'abord que la plupart des « victimes » de ce jugement ne le sont très probablement pas à cause de leur culpabilité éventuelle mais simplement parce qu'ils donnent l'apparence de la richesse ; parmi elles évidemment et au premier chef la société « Total ». Nous disons exactement « l'apparence de la richesse » parce que Total est en ligne de mire simplement à cause de l'importance de son bilan. Les juges en le sanctionnant ont suivi la pente historique de la lutte des classes et celle conjointe de l'ignorance économique générale : ils ne savent pas ou, au mieux, feignent d'ignorer que les immenses quantités d'argent manipulées par cette société reflètent simplement la complexité des problèmes qu'elle doit traiter, l'énormité des investissements nécessaires et des recherches indispensables, ainsi que le nombre considérable des personnes intéressées comme les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs. Lui enlever de l'argent s'est simplement enlever de l'argent à des millions de personnes et non pas à quelques personnes très riches comme les juges, dans l'esprit de la lutte des classes, l'ont décidé.

Les personnes morales sanctionnées l'ont été d'abord pour de véritables dommages à autrui comme par exemple la nécessité de nettoyer les plages. Sur ce point il n'y a rien à critiquer. Où la plaisanterie devient un peu grosse, c'est lorsque des réparations ont été accordées à

des ramasseurs de coquillages, sous le prétexte que pendant un certain temps ils ne pouvaient plus se livrer à leur passe-temps favori !

Mais ensuite vient la dérive majeure, à savoir l'octroi de réparations pour un préjudice écologique, ce qui est une véritable extravagance. Ce n'est pas nécessairement une première, mais, cette fois-ci, les écologues et leurs compagnons de route célèbrent bruyamment le jugement comme le point de départ d'une reconnaissance générale de la possibilité d'un préjudice écologique, ceci dans une foule de domaines.

L'on retrouve dans ces perspectives la fausse idée de la nature considérée comme un bien en soi s'imposant aux hommes : c'est l'adoration de la terre qui confine au panthéisme. Rappelons, à cet égard, que l'Unesco a officialisé une déclaration universelle des droits de l'animal qui met l'animal au même niveau que les hommes, les hommes étant ainsi rabaissés au niveau des animaux. Dans la même ligne, il faut signaler toutes les législations qui visent à protéger certaines espèces et qui enserrant, non seulement la France mais la terre entière, dans une véritable folie réglementaire.

Dans la formulation du jugement les juges ont reconnu effectivement le droit des animaux puisqu'ils ont chiffré à 70 € la valeur d'un animal disparu, ce qui a servi de base à l'attribution de dommages à certaines associations. C'est un raisonnement assez grotesque car la nature est telle qu'elle se renouvelle très vite et en peu d'années la population des oiseaux se reconstitue.

Tout ce magma idéologique est contraire à la réalité ; la réalité est que la nature est au service de l'homme, l'homme lui-même, roi de la création, étant au service exclusif de Dieu. En contribuant au renversement de ces valeurs les juges opèrent une véritable révolution idéologique.

Dans l'attribution des dommages, bien évidemment, ce fut, selon la loi ambiante, le règne du bon plaisir se traduisant, en particulier, dans l'attribution du droit de se porter partie civile à certains et pas à d'autres. L'association Greenspace a reçu 450 000 € reflétant tout simplement son pouvoir de nuisance et la ligue pour la protection des oiseaux, qui vit largement de subventions, a reçu également un énorme paquet.

Il est effrayant et significatif de voir la totalité des forces politiques approuver en chœur la formidable aberration. Probablement des juges d'ordre supérieur vont être amenés à se prononcer. Nous verrons si le mélange meurtrier d'ignorance, de lâcheté et de panurgisme, qui caractérise la Pensée Unique Totalitaire (P.U.T.), exercera aussi ses ravages sur eux.

Pour y échapper, il faudrait qu'ils soient non seulement d'ordre supérieur mais aussi d'essence supérieure.

Michel de Poncins

Pour vous inscrire, inscrire un ami ou vous désinscrire

micheldeponcins@orange.fr

CITATIONS

FRED AFTALION

« L'idée selon laquelle on peut partager une quantité fixe de travail pour réduire le chômage est tout simplement fausse ».

GEORGES FRECHE :

Le président de la région Languedoc-Roussillon veut ruiner ses compatriotes en érigeant une statue de Lénine à Montpellier et a déclaré : « Il fait partie des grands hommes qui ont marqué le XX^e siècle »

REVUE DE PRESSE

L'EUROPE MUSULMANE

Désinformation Hebdo nous informe toujours utilement.

Selon l'hebdomadaire, l'ayatollah Seyed Ali Khamenei, représentant du guide suprême de l'Iran, a déclaré récemment : « dans une douzaine d'années, l'Europe sera un continent musulman ».

Il rappelle que le programme du III^e Reich figurait dans Mein Kampf ou que le livre vert de l'Ayatollah Khomeiny annonçait ce qu'il allait faire en Iran.

Moralité : il est faux de dire qu'un homme averti en vaut deux.

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL

Le journal « Trait de Lumière » du père Francis Volle vient d'attirer l'attention sur la déclaration universelle des droits de l'animal proclamée le 21 octobre 1978 au siège de l'Unesco à Paris. Ce texte a été rendu public en 1990. Elle élève les animaux à la même dignité que les hommes, ce qui est tout à fait contraire au droit naturel et à la vérité. En bonne logique les hommes sont rabaissés à la simple dignité d'animal. Bien entendu, l'évolution est reconnue comme le fait créateur. À le lire de près ce texte est une véritable bombe idéologique.

Les lecteurs intéressés pourront le lire plus loin dans la rubrique « documents ».

LES BREVES

LE PRIX DES OTAGES

Prendre des otages fut de tous temps une méthode de guerre. Au moyen âge, c'était une pratique fort courante. Un prince d'Orléans resta il nous semble 24 ans otage des anglais et ce fut l'occasion pour lui d'écrire de fort beaux poèmes.

Mais pour obtenir la libération des otages, il ne faut pas faire monter les enchères.

La France en focalisant sur Ingrid Betencourt a fait le contraire de ce qu'il fallait faire. La malheureuse est devenue un enjeu d'une telle valeur que son prix devient hors de portée.

Il restera l'interrogation majeure : pourquoi Sarkozy a-t-il subordonné les affaires étrangères de la France à cette franco-colombienne ?

GREVE DE LA FAIM

Suite au Grenelle de l'environnement, le pouvoir avait nommé une Haute Autorité pour demander son avis sur les OGM. La Haute Autorité a gelé l'affaire et bien montré ainsi sa servilité vis-à-vis de ce pouvoir, puisqu'un grand nombre de ses membres voulaient que l'on accepte les OGM. En fait, la France par ses reculades successives fait le jeu des firmes américaines et accumule un grand retard.

Le pouvoir a reculé devant le gréviste de la faim, José Bové. Finalement, les grévistes de la faim sont comparables aux kamikazes : ils veulent sacrifier leur vie pour des causes qu'ils croient justes et qui, souvent, ne le sont pas comme c'est le cas pour José Bové.

On ne voit pas pourquoi le pouvoir a capitulé devant le faux paysan.

LES ECOLES INDEPENDANTES

Le nombre des écoles complètement indépendantes ne cesse d'augmenter. Les motivations des parents qui créent ces écoles ou qui y envoient leurs enfants peuvent être d'ordre pédagogique, d'ordre religieux ou les deux à la fois. Il y aurait actuellement environ 450 établissements hors contrat qui scolarisent 45 000 élèves. C'est évidemment encore une goutte d'eau devant la catastrophe de l'éducation nationale mais le chiffre devient tout de même significatif.

Évidemment ces parents doivent supporter la nationalisation de l'éducation puisqu'ils doivent se soumettre au racket des impôts qui financent la prétendue éducation prétendue nationale.

TRICHET ET L'INFLATION

M. Jean-Claude Trichet, président de la Banque Centrale Européenne (BCE), continue à être très prudent vis-à-vis de l'inflation. Il constate en effet que la hausse du pétrole renforce les tendances inflationnistes, ceci malgré la difficulté de définir et de mesurer exactement l'inflation.

Personne ne parle du rôle majeur du gouvernement français dans cette inflation, puisqu'il se garde bien de diminuer la taxe sur les produits pétroliers ce qu'il devrait absolument le faire pour renforcer le pouvoir d'achat. Si le pouvoir diminuait de moitié la TIPP sur l'essence, le pouvoir d'achat moyen augmenterait de 4 %.

LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Une femme de ménage résidant près de la Suisse et travaillant en Suisse a le statut de travailleur frontalier. De ce fait, elle peut assurer son risque maladie en Suisse. En France, cela lui coûterait 300 € mois, en Suisse : 100 €

DOCUMENTS

(LES DOCUMENTS SONT REPRODUITS TELS QUE NOUS LES RECEVONS ET N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS)

DECLARATION DES DROITS DE L'ANIMAL

Le journal « Trait de Lumière » du Père Francis Volle donne le texte des droits de l'animal rendu public en 1990 par l'Unesco. Le voici.

PREAMBULE

Considérant que la vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces.

Considérant que tout être vivant possède des droits naturels et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers.

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoque de graves atteintes à la nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux.

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine des droits existants des autres espèces animales.

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux.

IL EST PROCLAME CE QUI SUIV

Article 1 : tous les animaux des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques...

Article 2 : toute vie animale a droit au respect

Article 3 : l'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel et de s'y reproduire.

Article 5 : L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à l'entretien et à des soins attentifs

Article 7 : Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

Article 8 : Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constitue un génocide, c'est-à-dire un crime contre l'espèce.

Article 9 :

1 : la personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.

2 : La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des gouvernements et organismes.

KURDES

TURQUIE

Pourquoi avons-nous si peur des Kurdes ?

Gülay Göktürk, Bugün

Alors que l'armée turque s'attaque désormais aux rebelles kurdes directement sur le sol irakien, un éditorialiste du quotidien Bugün regrette cette politique de la peur et propose de régler la question kurde par le développement économique.

C'est par hasard, en lisant une dépêche, que j'ai appris qu'un navire en provenance d'Egypte, avec à son bord du matériel destiné à la construction d'une raffinerie dans le nord de l'Irak, région autonome du Kurdistan irakien dirigée par Massoud Barzani, avait été bloqué dans le port turc de Mersin parce que le mot "Kurdistan" figurait en toutes lettres sur chacun des 35 containers où était stocké ce matériel. La douane du port de Mersin prétextant qu'il n'existait pas de pays portant le nom de "Kurdistan" a placé ce matériel en quarantaine, non sans avoir au préalable effacé à la peinture noire les mentions de "Kurdistan". Les autorités turques ont ensuite réclamé que ce chargement soit renvoyé en Egypte. Il y a peu, deux containers chinois, dont la destination finale était également le "Kurdistan" [irakien], avaient déjà été renvoyés pour les mêmes raisons vers leur point de départ.

Cette anecdote m'a fait quelque peu réfléchir. Et si, plutôt que "Kurdistan", l'inscription sur ces containers avait été "prétendu Kurdistan" [l'équivalent de l'anglais "so called", terme abondamment utilisé dans une certaine littérature politique turque comme, par exemple, dans le cas du "prétendu génocide arménien"], ces marchandises auraient-elles aussi été bloquées ? Il y a quelques années, l'un des plus grands quotidiens turcs avait titré en une sur la "prétendue question kurde". Voyez donc où nous a mené cette politique consistant à nier systématiquement la réalité. Les généraux turcs, qui dans le passé se sont avérés de véritables champions de ce type d'exercice, n'en finissent plus aujourd'hui de faire leur autocritique et d'admettre qu'ils ont commis une erreur en niant la

problématique kurde. La Turquie en est ainsi encore à devoir affronter cette "prétendue" problématique, qui a pris de telles proportions qu'on ne sait même plus lui trouver un début de solution. Dans ces conditions, y a-t-il un sens à répéter ce même type d'erreur en refusant et en niant la réalité de l'Etat fédéré kurde qui existe aujourd'hui dans le nord de l'Irak ?

Ce qui m'a le plus interloqué dans l'anecdote du bateau bloqué dans le port de Mersin, c'est l'usage de la peinture noire. Mais à quoi rime donc cette panique ! C'est à croire que si quelqu'un a le malheur de lire cette fameuse mention, ce Kurdistan tant craint risquerait de devenir soudainement réalité [au-delà des frontières irakiennes]. Mais pourquoi avons-nous donc peur ? Pourquoi l'attribution de certaines prérogatives aux pouvoirs locaux par l'Etat central irakien rendant plus efficaces les mécanismes de décision politique chez les Kurdes irakiens et annonçant même éventuellement pour plus tard la formation d'un Etat kurde indépendant dans cette région doit-elle être considérée comme si dangereuse pour la Turquie ? Pourquoi l'utilisation par les Kurdes irakiens des revenus du pétrole afin de permettre à leur pays d'atteindre un certain bien-être devrait-il constituer une menace pour nous ? En fait, nous connaissons bien les réponses à ces questions.

En effet, ce dont nous avons peur, c'est que les Kurdes habitant du côté irakien de la frontière vivent de mieux en mieux, que nos Kurdes à nous les envient et qu'ils souhaitent in fine se séparer de la Turquie pour les rejoindre. Mais, bon sang, combien de siècles allons-nous vivre avec cette phobie ! Le maintien de l'unité du territoire turc ne dépend-il vraiment que du maintien dans la pauvreté et sous l'oppression des Kurdes vivant au-delà des frontières de la Turquie ? Plus les Kurdes d'Irak vivront dans la peur et dans la misère et plus notre unité territoriale et notre sécurité s'en trouveront assurées ?

On ne peut évidemment pas continuer à gérer notre pays avec une conception de la sécurité dépendant du malheur des autres. Pourra-t-on vivre ainsi en se disant à chaque instant avec angoisse :

"Et s'ils parvenaient à se développer grâce au pétrole et que leur Etat devienne un pôle d'attraction pour nos Kurdes ?"

Pourquoi ne nous mobiliserions-nous pas pour rendre meilleures les conditions de vie de nos Kurdes plutôt que de compter sur le sous-développement des Kurdes d'Irak ? Ne serait-ce pas plus humain ? Si compétition il doit y avoir, eh bien qu'elle soit orientée pour voir quels Kurdes seront les plus heureux et les plus prospères.

DETTE PUBLIQUE

http://www.libres.org/francais/conjoncture/dette_publice_c0308.htm

2008 : LA DETTE PUBLIQUE EST TOUJOURS LA !

Les derniers chiffres publiés sont implacables : la dette publique en France a encore augmenté au troisième trimestre 2007 et le recul promis pour l'ensemble de l'année n'aura pas lieu. La réduction de la dette est pourtant prioritaire et elle est passée au second plan dans la politique SARKOZY : en dépit des protestations européennes, on verra plus tard. Est-ce grave ? Cela pèse sur les dépenses publiques (poids des intérêts), cela réduit l'épargne disponible, donc l'investissement productif, et cela transfère aux générations suivantes une charge intolérable, parce que la génération au pouvoir aura refusé de faire les réformes qui s'imposaient.

20 000 euros par Français !

Les chiffres concernant la dette publique en France sont publiés avec un certain décalage. On vient à peine de publier les résultats du troisième trimestre 2007. Elle atteint un montant inégalé, à 1 218,3 milliards d'euros. La hausse est de 1,9 milliards en un trimestre. Il s'agit de la dette de l'Etat, mais aussi de celle des organismes de sécurité sociale, des organismes divers d'administrations centrales (ODAC) et des administrations publiques locales.

Est-ce beaucoup ? Tout d'abord, cela représente 65,9% du PIB français, ce qui est considérable et sensiblement supérieur au maximum autorisé par les traités européens (Maastricht et Pacte de stabilité économique en Europe), qui est de 60%. Quand on voit comment la France est stricte vis-à-vis de l'entrée des nouveaux pays européens dans l'euro, s'ils ne respectent pas ces critères, on peut s'étonner qu'elle ne commence pas par balayer devant sa porte.

Ensuite, si l'on divise par le nombre d'habitants de notre pays, cela représente 20 000 euros par Français. Soit 80 000 euros sur la tête d'une famille moyenne ayant deux enfants. C'est aussi le « cadeau » que nous faisons à chaque bébé qui naît. Comme l'Etat emprunte de plus en plus à long terme (il y a même des emprunts à 50 ans), un jeune qui a vingt ans aujourd'hui devra supporter la charge de remboursement pendant toute sa vie active, jusqu'à l'âge de 70 ans !

Le seul paiement des intérêts est le deuxième poste du budget

Or, comme l'avait fait remarquer le rapport PEBEREAU, ce n'est que la partie visible de l'iceberg : l'essentiel de la dette sociale, celle des retraites des fonctionnaires, qui ne sont pas provisionnées, répartition oblige, et qui sont donc payées chaque année par les contribuables, s'élève à une somme presque équivalente, ce qui porte la dette publique au-delà de 2 000 milliards, sans doute plus près de 2 500 milliards. Et c'est bien une dette potentielle, car il faudra bien que l'Etat, donc le contribuable, paye la retraite des fonctionnaires actuels.

Le poids de cette dette publique est devenu intolérable. Il faut d'abord payer les intérêts de la dette, année après année. Or ce poste budgétaire est considérable, pratiquement équivalent au produit de tout l'impôt sur le revenu. Il s'agit du deuxième poste du budget de l'Etat, juste après l'éducation, et devant la défense : cette charge d'intérêt pèse lourdement sur les dépenses publiques et accentue la dérive du budget.

Ensuite, l'endettement nouveau année après année pour financer les déficits, pèse sur l'épargne et en absorbe une grande partie. L'agence France Trésor a déjà annoncé qu'elle prévoyait d'émettre, en net, 116,5 milliards d'euros d'emprunts d'Etat en 2008 : voilà autant de moins de disponible pour financer les investissements productifs privés, ce qui provoque un « effet d'éviction » : les dépenses publiques ainsi financées viennent évincer des dépenses privées qui ne pourront avoir lieu faute de financement (ou à des coûts trop élevés). Toutes les études, à commencer par celle de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) en 2006, montrent que l'endettement public pèse sur la croissance.

Comme le souligne avec pertinence l'étude de l'IREF l'origine de la dette est la masse de plus en plus considérable de dépenses de fonctionnement de l'Etat, tandis que les dépenses d'équipement sont au contraire en baisse. Dans les dépenses de fonctionnement ce sont les traitements des fonctionnaires qui pèsent le plus lourd. Le transfert sur les générations suivantes en est donc d'autant plus scandaleux : nous faisons payer les dépenses d'aujourd'hui par les générations suivantes : bel exemple de solidarité intergénérationnelle, au moment où on nous rebat les oreilles à propos de la planète que nous allons transmettre à nos enfants.

NSLR : Concernant l'évaluation exacte de la dette , voir plus haut une remarque importante
